



Rattrapage salarial après congés maternité

Par LauraVal

Bonjour à toutes et tous,
Mon employeur m'a envoyé ce mail :
« Ton salaire 2023 est en fixe porté à xxx ?.

Il s'agit d'une moyenne pondérée sur ton temps de présence et de congés maternité entre ton ranking et l'augmentation moyenne des profils comparables au tien »

Après recherche, il s'agit donc d'une discrimination comme il mentionne mon congés maternité (par ailleurs concernant le temps de présence, j'ai été en arrêt une semaine).
Je lui ai demandé gentiment quel aurait été le montant global et j'attends sa réponse.

Quelle serait la meilleure démarche ?

Merci

Par morobar

Bonjour,
Quelle serait la meilleure démarche ?
a) la négociation et/ou la persuasion
b) soumettre le litige au CPH seul compétent pour en connaître et juger.
Mais pour la discrimination vous repasserez un autre jour.

Par LauraVal

Merci beaucoup.
La négociation pour demander davantage que proposé par rapport à la différence de traitement subie ? C'est ce que je compte faire. Car il doit me rémunérer comme les autres je ne sais pas si vous entendiez cela..

Merci
Laura

Par LauraVal

Merci Monsieur
Êtes-vous sûr qu'il n'y a d'autres services susceptibles de résoudre ce « litige » ?
J'en ai parlé au cse qui fait une enquête, mais les syndicats doivent sûrement être au courant ? L'idée est aussi qu'il ne sache pas que la demande vient de moi.
Merci beaucoup